

Le Monde

Vers de nouvelles règles pour réduire les écarts de rémunérations entre femmes et hommes

Pour se conformer à une directive européenne, le gouvernement a engagé une concertation avec les partenaires sociaux mercredi 21 mai.

Presque sept ans après la création de l'index d'égalité professionnelle, le gouvernement s'apprête à instaurer de nouvelles règles pour réduire les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes. Mercredi 21 mai, il a engagé une concertation avec les syndicats et le patronat sur la transposition dans le droit français d'une directive européenne relative à la transparence salariale. Les protagonistes sont sur leurs gardes : les organisations d'employeurs craignent que les changements à venir infligent des casse-tête supplémentaires aux entreprises, tandis que les confédérations représentant les travailleurs ne veulent pas d'un amoindrissement des normes en vigueur – bien au contraire.

Depuis la loi du 5 septembre 2018, les sociétés employant au moins 50 personnes mesurent les inégalités existant entre les femmes et les hommes au niveau de la fiche de paye. L'exercice donne lieu

à la communication, chaque année, d'un index, fondé sur quatre à cinq critères, selon les cas.

Ce mécanisme va être entièrement refondu, la France étant tenue de se conformer à une directive européenne du 10 mai 2023 qui dicte – aux Etats membres de l'Union – des modifications substantielles en la matière. Ainsi, les offres d'emploi devront mentionner, en particulier, une « *fourchette* » sur la rémunération offerte aux candidats à l'embauche. Surtout, il faudra que les entreprises fassent la transparence sur sept indicateurs, certains d'entre eux ne recoupant pas ceux inclus dans l'index de la loi de 2018 (par exemple, la part de « *travailleurs féminins et de travailleurs masculins bénéficiant de composantes variables ou complémentaires* [de rémunérations] »).

Dans la directive, ces obligations de déclarations valent pour les sociétés comptant au moins 100 collaborateurs, mais le gouvernement de François Bayrou veut qu'elles s'appliquent aussi aux employeurs de 50 à 100 salariés (tout comme pour l'index créé en 2018). Les patrons auront un peu de

temps pour s'adapter, les informations devant être fournies en deux temps, avec une première date butoir fixée à juin 2027.

« Il ne doit pas y avoir de rétropédalage »

Le Medef entre dans les discussions l'arme aux pieds, à en juger par les propos de son représentant, Hubert Mongon. « *Nous attendons du gouvernement que la transposition évite d'introduire encore plus (...) de charges administratives pour les entreprises* », a-t-il dit aux journalistes après la réunion de mercredi.

Parmi ses motifs d'inquiétude ou de désaccord, il y a l'intention de l'exécutif de soumettre au nouveau régime les sociétés, dès lors qu'elles ont au moins 50 personnes dans leurs effectifs. Il s'agit d'une « *contrainte tout à fait injustifiée* », aux yeux de M. Mongon, puisque la directive a fixé le seuil à partir de 100 salariés. Pour le responsable du Medef, il est « *d'autant plus regrettable* » que les pouvoirs publics « *surtransposent* », c'est-à-dire aillent plus loin que le texte européen, qu'ils affichent un objectif « *de simplification de la vie des entreprises, notamment des petites* ». M. Mongon a également exhorté le gouvernement à ne pas se montrer plus exigeant que Bruxelles, s'agissant de la fréquence à laquelle les déclarations doivent être effectuées.

Les syndicats, de leur côté, réclament que la future législation s'applique bien sur le même périmètre qu'aujourd'hui, dans les sociétés d'au moins

50 salariés. « *Il ne doit pas y avoir de rétropédalage par rapport à ce qui existe déjà* », a prévenu, mercredi, Myriam Lebki en s'adressant à la presse. La secrétaire confédérale de la CGT a, par ailleurs, plaidé pour que certains critères de l'index français, qui ne sont pas inscrits dans la directive européenne, soient maintenus : par exemple, ceux sur les promotions ou sur les augmentations de salaire, lors d'un retour de congé maternité.

« *Nous gardons des points de vigilance* », confie au Monde Lydie Nicol, secrétaire nationale de la CFDT, en évoquant notamment la problématique de la fonction publique : « *Nous voulons une concertation en parallèle sur le sujet* », avance-t-elle. La représentante de la centrale cédétiste aimerait aussi pouvoir aborder la question des moyens dévolus aux élus du personnel dans les entreprises pour veiller au respect des règles. Béatrice Clicq, secrétaire confédérale de Force ouvrière, espère, quant à elle, que la réflexion qui s'ouvre débouchera sur un système de sanctions de nature à aiguillonner les employeurs. Pour le moment, « *le patronat ne joue pas le jeu et essaie de profiter de la directive pour faire du moins-disant* », déplore Christelle Toillon, de la CFE-CGC.

D'après les éléments transmis par le ministère du travail, la concertation devrait se dérouler en juin et en juillet. Ensuite, à la rentrée, le Conseil d'Etat serait saisi d'un projet de texte transposant la directive, le but étant qu'il soit adopté avant la fin de l'année. La France a jusqu'au 7 juin 2026 pour mettre à jour sa législation.

Assurance-santé : les succès du Petit Poucet Alan irritent ses rivaux

Le jeune assureur a été choisi par Bercy pour fournir une complémentaire à ses agents. Une décision qui a suscité une levée de boucliers.

L'annonce a fait l'effet d'un tremblement de terre dans le milieu des mutuelles santé. Alan, le jeune spécialiste français de l'assurance-santé en entreprise, a remporté l'appel d'offres pour fournir la complémentaire santé des 130 000 fonctionnaires de Bercy, à la barbe des mutuelles historiques. En incluant la couverture des ayants droit et des retraités, plus de 300 000 personnes pourront théoriquement être couvertes par Alan.

Cette annonce passe mal, alors que les assureurs et les mutuelles santé se livrent une bataille acharnée pour tirer profit de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC). Depuis le 1er janvier, les fonctionnaires doivent bénéficier, comme les salariés du privé, d'une couverture santé collective et prévoyance (décès, invalidité), négociée par leur employeur. Cette nouvelle donne remplace les contrats individuels que les agents de l'État ont souvent souscrits auprès des mutuelles de fonctionnaires.

Le ministère de l'Économie et des Finances était particulièrement convoité car il est le troisième plus important en nombre d'agents après l'Éducation nationale et les Armées. Dans le sprint final, une dizaine d'assureurs étaient dans la course, dont la Mgéfi, la mutuelle historique des personnels de Bercy depuis trente ans, rattachée au groupe Matmut. « *Les opérateurs économiques pressentis sont Alan pour le lot santé et GMF pour le lot prévoyance* », a précisé vendredi Bercy. Leurs offres sont « *mieux-disantes sur un plan économique et tarifaire pour les familles, de meilleure qualité sur le plan des services aux agents, et offrent les frais de gestion les moins élevés* ».

Le choix de Bercy a surpris et déclenché une nouvelle levée de boucliers contre Alan, qui a

dégagé en 2024 plus de 500 millions d'euros de revenus. « *Cette décision est un choc et à bien des égards difficilement compréhensible* », a réagi Nicolas Gomart, le directeur général du groupe Matmut, auprès de News Assurance Pro. « *La Mgéfi annonce étudier les voies de recours possibles, avec l'appui du groupe Matmut* », a par la suite indiqué un porte-parole de la Matmut. La mutuelle dispose d'un délai de onze jours pour faire appel et tenter d'invalider le résultat de l'appel d'offres. Certains syndicats ont également mal accueilli le choix de Bercy. « *Les 134 000 actifs et leurs 84 000 ayants droit, les 120 000 retraités et leurs 36 000 ayants droit représentent un marché de plusieurs centaines de millions d'euros dont la taille est parfaitement démesurée par rapport à un chiffre d'affaires (d'Alan) d'un demi-milliard en 2024* », s'est inquiétée la CGT-finances dans un communiqué.

L'un des gagnants de la réforme

Créé en 2016, le néoassureur Alan s'est imposé sur le marché de l'assurance-santé avec un modèle de gestion très numérisé : il est notamment réputé pour la qualité de l'application dont bénéficient ses 700 000 adhérents (employés par 30 000 entreprises) pour suivre leurs remboursements. Le Petit Poucet, qui emploie entre 450 et 500 personnes en France, est en train de s'imposer comme l'un des gagnants de la réforme de la protection sociale des fonctionnaires. L'an dernier, il a remporté des victoires importantes, devenant l'assureur-santé des services du premier ministre (4 900 salariés) et du ministère de la Transition écologique (60 000 fonctionnaires). Ce dernier marché avait été contesté, sans succès, par la MGEN devant le tribunal administratif.

Pour l'heure, les choses s'y passent bien. « *Au ministère de la Transition écologique, pour l'instant, les premiers retours des assurés sont plutôt positifs* », souligne Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonction publique. En ajoutant

Bercy, Alan devrait couvrir au total entre 200 000 et 250 000 agents de la fonction publique. Il couvre par ailleurs les assistants parlementaires de l'Assemblée nationale.

Cette stratégie offensive fait grincer des dents. « *Les concurrents sont irrités car Alan a remporté très tôt les premiers marchés dans le cadre de la réforme de l'assurance-santé de la fonction publique, fait valoir un défenseur de la société. Cela a forcé les autres acteurs à se remettre en question.* » En privé, de nombreux assureurs affirment rester sceptiques sur le modèle économique d'Alan, vu parfois comme un acteur ayant « *les yeux plus gros que le ventre* ».

Le jeune assureur a bénéficié pour sa croissance rapide de centaines de millions d'euros de capitaux apportés par des fonds d'investissement. À l'automne dernier, la licorne valorisée plus de 4 milliards d'euros a ouvert son capital à Belfius, la troisième banque belge, à l'occasion d'une levée de

fonds de 173 millions d'euros et de la signature d'un partenariat stratégique, qui va lui permettre de se développer outre-Québécois. Mais Alan ne gagne pas d'argent : en 2024, la société a enregistré une perte nette de 54 millions d'euros (contre 59 millions en 2023). Elle n'a pas souhaité faire de commentaires, mais espère devenir rentable en 2026. L'entreprise mise par ailleurs sur un million d'assurés fin 2025, ce qui lui permettrait d'atteindre une taille critique, indispensable dans le secteur de l'assurance-santé en pleine concentration.

Alan pousse également les feux à l'étranger, en Espagne, en Belgique et au Canada. Rien ne semble arrêter la jeune société cofondée par Jean-Charles Samuelian et Charles Gorintin. Ces figures de la French Tech ont en outre contribué au lancement de Mistral AI, le leader de l'intelligence artificielle en France, qu'ils continuent à accompagner. Tout un programme.

Les Echos

Malgré la chute de l'inflation, les ménages sont plus pessimistes sur leur niveau de vie

Les ménages interrogés par l'Institut de la statistique s'inquiètent pour leur situation financière. Ils craignent un rebond de l'inflation et une dégradation de la situation sur le marché du travail.

Mauvaise nouvelle pour l'économie française et le gouvernement, qui anticipe une croissance de 0,7 % cette année. Selon l'Insee, au mois de mai, la confiance des ménages s'est dégradée.

L'indicateur qui mesure le moral des ménages s'est établi à 88, en baisse de trois points par rapport à avril, où il était resté stable. Il demeure nettement en dessous de sa moyenne historique de 100.

Un bond des craintes liées au chômage

Dans le détail, force est de constater que les Français estiment que c'est tout leur horizon qui s'assombrit. Ce qui est de mauvais augure alors que la panne de l'économie française reste d'actualité, faute de moteur pour la soutenir ou l'entraîner.

A commencer par leur anticipation du niveau de vie en France. Alors qu'ils sont en train de remplir leurs déclarations d'impôt, le sentiment des ménages « diminue nettement de nouveau », explique en effet l'Insee. Le solde associé perd cinq points et « atteint son plus bas niveau depuis avril 2023 », expliquent les statisticiens publics.

Ce qui a de quoi surprendre, sachant que l'inflation est nettement plus basse qu'attendu (en raison

notamment de la chute des prix des carburants), et que le pouvoir d'achat des ménages devrait continuer de progresser cette année, même si les gains seront moindres que l'an dernier en raison du ralentissement des salaires. Sur l'ensemble de l'année 2024, le pouvoir d'achat par unité de consommation avait bondi de 1,9 %.

Un mauvais signal pour la consommation

Comment expliquer alors le sentiment négatif des Français ? En cause, l'effet combiné du sentiment que leur situation financière se dégrade, tout comme leur capacité d'épargne. Le tout sur fond de remontée des craintes concernant l'inflation (peut-être liée à la guerre commerciale de Trump), ainsi que l'emploi et le chômage. Les ménages interrogés par l'Insee se disent en effet moins confiants vis-à-vis de leur situation financière. Qu'il s'agisse de celle à venir (l'indicateur perd 3 points) ou de celle qu'ils viennent de vivre (-3 points).

Dans une telle situation et alors que leurs craintes concernant le chômage « bondissent pour atteindre leur plus haut niveau depuis mai 2015 (hors crise sanitaire) », ils estiment être moins en mesure d'épargner, mais jugent aussi moins opportun de faire des achats importants (électroménager, voiture). L'indicateur qui mesure leur envie de consommer se replie en effet de 4 points, en rupture avec la tendance des derniers mois, et « s'écarte encore de sa moyenne de longue période », explique l'Insee. Laissant penser que, comme les mois précédents, la consommation générale des Français peine à décoller.

La start-up Alan évince la mutuelle historique du ministère de l'Économie et des Finances

Émoi à Bercy... La mutuelle Alan vient de remporter l'appel d'offre sur le volet "santé" du ministère de l'Économie et des Finances. Un contrat qui représente la couverture de 130 000 agents.

C'est un séisme dans le monde des mutuelles de la fonction publique. Après l'Élysée, les services du premier ministre (SPM) et le ministère de la Transition écologique, la start-up Alan a remporté l'appel d'offre sur la partie "santé" du ministère de l'Économie et des Finances, ce qui représente 130 000 agents. L'entreprise évince ainsi la MGEFI (groupe Matmut) assureur historique de Bercy depuis trente ans. "On peut dire que tout le passé mutualiste et social qui a été construit pendant des décennies s'arrête net", regrette ainsi une source syndicale. Sur le volet "prévoyance", c'est la GMF qui a remporté le contrat.

À noter que la Mgefi dispose d'un délai de onze jours pour faire appel et tenter d'invalidier le résultat de l'appel d'offre. Une initiative déjà prise l'année dernière par la MGEN, qui avait contesté en justice l'attribution à Alan du marché de la couverture santé des agents du ministère de la Transition écologique devant le tribunal administratif, au niveau de la forme de l'appel d'offre, son contenu et la sincérité des réponses de l'assureur Alan, notamment sur le plan financier.

Mais la juge des référés du tribunal administratif de Cergy-Pontoise avait rejeté la requête de la MGEN,

confirmant notamment la régularité de plusieurs points de procédure, la validité de la pondération du critère portant sur le rapport entre la qualité des garanties et les tarifs proposés, ainsi que la méthode de notation des offres.

"Le choix d'Alan a été fait majoritairement sur des promesses de gestion, poursuit notre source syndicale à Bercy. Nous pensons que cette licorne française n'a pas les épaules ni les compétences pour gérer la protection sociale complémentaire d'un ministère comme le nôtre, qui bénéficiait jusqu'alors d'un réseau de proximité, d'actions de prévention et d'assemblées générales pour favoriser les échanges." Alan revendique, de son côté, un système de gestion 100 % en ligne. Une start-up qui remporte donc la couverture santé d'une autre institution symbolique.

La mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires, lancée au début de l'année 2020 par Amélie de Montchalin, alors ministre de la Fonction publique, touche à sa fin en ce qui concerne les agents de l'État. Comme dans tous les secteurs d'activité ouverts à la concurrence et donc à de nouveaux entrants, le petit monde de la protection complémentaire des fonctionnaires se retrouve, sans surprise, bien bousculé.